

# CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES CLUBS DE CHASSE REGIONS DU NORD OUEST FORMULE " FORFAITAIRE "

**PERIODE DE CHASSE EN BATTUE** : du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 15 janvier 2022.

**LES CLUBS DE CHASSE** sont des sociétés communales de chasse qui laissent une partie de leurs plans de tir aux chasseurs étrangers. Les organisateurs polonais ne sont donc pas des professionnels mais des actionnaires connaissant parfaitement leurs territoires.

La chasse se déroule en Poméranie occidentale au nord-ouest du pays, proche de la frontière Allemande et la mer Baltique

Selon le secteur de chasse, le logement se fait en pavillon de chasse ou dans en hôtel local.



**LA CHASSE EN BATTUE** : une journée type commence par un lever vers 06h00, petit déjeuner vers 06h15 et briefing à 7h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 07h00, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h45 ou 8h00 et nous chassons sans discontinuer jusque vers 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt, autour d'un feu de bois, dure ½ heure à ¾ heure. Plus qu'un vrai repas, il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 4 à 5 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h00 / 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 8 à 12 traques, selon le territoire et les conditions météorologiques. A l'issue de la journée, une présentation du solennelle du tableau est prévue en compagnie des rabatteurs, sous l'autorité du directeur de chasse.

### **PRIX DU FORFAIT PAR CHASSEUR, SELON LE TABLEAU, PROGRAMME DE 4 JOURS DE CHASSE POUR 12 CHASSEURS MINIMUM**

- **2 980 € par chasseur pour un tableau collectif jusqu'à 45 pièces de gibiers**
- **3 220 € par chasseur pour un tableau collectif de 46 à 65 pièces de gibiers**
- **3 460 € par chasseur pour un tableau collectif de 66 pièces de gibiers et +**

**Gibiers** : sangliers sans considération de poids ou défenses, biches, faons, chevrettes, chevillards ainsi que 4 cerfs jusque 5 kg.

### **CONDITIONS DE CHASSE**

<b>Note 1</b>	Tout animal blessé est considéré comme abattu et décompté comme tel
<b>Note 2</b>	3 balles tirées par animal est considéré comme 1 pièce abattue.
<b>Note 3</b>	Toute pièce abattue lors d'un tir, considéré par le client, comme sanitaire (animal déjà blessé ou boiteux par exemple) est systématiquement décompté du quota.
<b>Note 4</b>	Si le groupe se compose de 15 chasseur - un chasseur gratuit



VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet : [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €  
APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris



## CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES CLUBS DE CHASSE REGIONS DU NORD OUEST ET SUD DU PAYS FORMULE " FORFAITAIRE "

### **LE FORFAIT REVISABLE COMPREND :**

- Les services d'un guide interprète pour l'ensemble du groupe,
- Le logement sur la base de la chambre double, durant 5 nuits, en hôtel catégorie supérieure,
- La pension complète du dîner du jour d'arrivée au déjeuner du jour du départ,
- L'organisation de 4 jours de chasses en battues, avec rabatteurs et chiens,
- Les frais de dossier incluant la licence de chasse polonaise,
- L'assurance obligatoire, responsabilité civile chasse polonaise couvrant les dégâts pouvant être causés à des tiers polonais et à leurs biens pendant l'exercice de la chasse,
- La TVA polonaise sur les frais de séjour et le gibier,
- Un quota de gibier selon 3 prix différents, comprenant les sangliers sans considération de poids ou de défenses, les biches et les faons, chevrettes et chevrillards ainsi que 4 cerfs jusqu'au 5 kg pour le groupe sur les 4 jours de chasse.
- **Notre garantie financière (APST) obligatoire pour les agents de voyage français (garantie qui couvre vos séjours de chasse financièrement en cas de difficulté financières de la société).**

### **LE FORFAIT REVISABLE NE COMPREND PAS :**

Les frais de transport pour se rendre en Pologne, les déplacements entre le logement et les lieux de chasse et vice versa, les boissons, les extras aux menus, les dépenses personnelles, les pourboires (prévoir un " pot commun " pour l'interprète, le responsable de chaque terrain, les rabatteurs et le personnel du logement).

**En sus également, les frais supplémentaires suivants** : le supplément chambre single soit 20 € par personne concernée et par nuit selon disponibilité du nombre de chambres, les frais de préparation des trophées (nettoyage et désinfection soit 20 € par sanglier et 25 € par trophée de cerf), l'exportation de la viande de gros gibier, de la peau fraîche non tannée, de la tête entière ou encore les pieds de l'animal, soit 12 € par kg, l'exportation de la peau séchée et non tannée: 19 € par kg, l'exportation d'un médaillon ou cape : 150 € par sanglier, 190 € par cerf ou daim.

**Non compris**, les assurances : extension de votre propre assurance responsabilité civile chasse, assurance annulation et toute autre assurance. Une fiche d'adhésion est remise avec le dossier d'inscription.

### **Les espèces suivantes sont facturées en sus du quota**

<b>CERF : chasse au 21 août au 28 février</b>		
Prix selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.		
	<b>Région nord-ouest</b>	
		Par 10 gr en +
Daguet ou cerfs – de 2 kg	340 €	
de 2,0 à 2,490 kg	590 €	
de 2,5 à 2,990 kg	780 €	
de 3,0 à 3,490 kg	890 €	
de 3,5 à 4,990 kg	1 040 €	
de 5,0 à 5,990 kg	1 220 €	+ 3,90 € par 10 gr
de 6,0 à 6,990 kg	1 610 €	+ 5,20 € par 10 gr
de 7,0 à 7,990 kg	2 130 €	+ 10,80 € par 10 gr
de 8,0 kg et plus	3 210 €	+ 14,50 € par 10 gr
cerf blessé	620 €	
Préparation du trophée	25 €	
<b>Brocard</b> : pénalité	750 €	Tir interdit

Offre type. Pour toute demande précise un devis est systématiquement présenté avec les documents d'inscription.

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet : [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris